

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/04/2024

Référence
2024_07

Objet de la délibération
VOTES DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	8	9

Date de la convocation
27/03/2024

Date d'affichage
27/03/2024

Vote
A l'unanimité Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2024 et le 10 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de SOUCHET David, MAIRE.

Présents : M. SOUCHET David, MAIRE, Mmes : CHARRUE Bernadette, JARRET Jeanine, MICHAUD Jacqueline, MM : CHENU Jean-Yves, COPIN François, HANQUIEZ Hubert, OUZE Bernard.

Absent(s) ayant donné procuration : M. DEVOUCOUX Paul-Edouard à M. SOUCHET David.

A été nommé(e) secrétaire : Mme MICHAUD Jacqueline.

Objet de la délibération : VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

Vu le code général des collectivités locales,
Vu les articles 1636 sexies et 1639 A du code général des impôts,
Monsieur le maire propose de maintenir les taux votés en 2023 comme suit :

-	taxe d'habitation :	9.25	%
-	taxe foncière sur les propriétés bâties :	30.67	%
-	taxe foncière sur les propriétés non bâties :	28.80	%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le maire et **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme précisé ci-dessus,
- **CHARGE** Monsieur le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre, via la plateforme « Démarches simplifiées » l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/04/2024
Le Maire,
David SOUCHET.

Le secrétaire de séance,
Jacqueline MICHAUD.

